

LETTRE

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DU NEUCHATELOIS

AU SUJET DE LA SOUSCRIPTION NATIONALE.

Monsieur le rédacteur,

Le silence dans lequel vous étiez resté jusqu'ici au sujet de la souscription nationale, avait pour motif *la crainte d'entraver par la critique une œuvre dont un certain nombre d'hommes honorables attendaient un soulagement pour des populations écrasées par les charges d'une déplorable guerre*. Les considérations renfermées dans votre numéro du 13 courant sur l'opportunité pour les *royalistes neuchâtelois* de s'abstenir de toute part dans cette œuvre, vont nécessairement à produire un résultat très différent. Personne, assurément, ne pourra s'étonner de vous voir repousser hautement les récriminations renfermées contre vos amis politiques, dans l'article de journal auquel vous vous êtes vu forcé de répondre. Ces récriminations, nul plus que moi n'eût désiré qu'on se les interdît absolument à propos d'une entreprise inaugurée au nom de la conciliation. Permettez-moi seulement, Monsieur, de regretter que vous n'ayez pu vous limiter, dans votre réponse, à la justification du passé, et que vous ayez cru devoir

exprimer sur le présent un avis fait pour paralyser les bonnes intentions de ceux qui, sur ce point comme sur d'autres, ne voudront point séparer leur opinion de la vôtre. Quand il s'agit d'une initiative à prendre, et, pourquoi ne pas le dire, d'un sacrifice quelconque à accomplir, il est toujours, vous le savez, un trop grand nombre de personnes qui s'emparent très avidement des premiers motifs venus pour rester dans l'inaction. Encore une fois, permettez-moi de regretter que la crainte de donner à cette inertie morale de trop faciles prétextes, n'ait pas arrêté votre plume. Il se trouve ainsi que, de tous les organes de la publicité en Suisse, votre journal est, à ma connaissance, le premier qui ait exprimé une opinion défavorable à une œuvre qui commence, et qui, dans notre pays surtout, aurait besoin d'appui plutôt que de censures. Je dis avec intention *le premier*, car la lettre fribourgeoise insérée dans l'*Indépendance suisse* n'exprime que la manière de voir d'un correspondant, et il est certes permis de douter que ce correspondant *anonyme* ait parlé au nom du groupe de citoyens fribourgeois dont la souscription nationale a précisément pour objet d'améliorer la situation.

Heureusement, Monsieur, rien ne me prouve non plus qu'en exprimant ce jugement défavorable, vous ayez exprimé la manière de voir de tous ceux qui, sur le reste, peuvent se rattacher à vos opinions. J'ai quelques raisons de croire, au contraire, que, parmi les conservateurs neuchâtelois, il en est qui ne partagent point ici votre sentiment. N'y en eût-il pas, je croirais bien faire encore en prenant la plume pour chercher à détacher de cette phalange compacte ne fût-ce qu'une seule des individualités qui la composent. Je suppose

même que vous regretteriez assez peu de voir, sur ce point, l'unanimité disparaître parmi vos amis, et c'est dans cette confiance que je viens vous prier, Monsieur, d'accueillir ces lignes dans votre journal.⁴

La souscription nationale est attaquée par d'autres que par vous, et à des points de vue différents du vôtre. C'est à ceux-ci d'abord que je veux m'arrêter un instant, sans tenir compte d'une première objection qu'on croirait dictée par un sentiment que je m'abstendrai de qualifier. A entendre en effet quelques-uns de ceux qui combattent la mesure proposée, on pourrait supposer qu'ils souffriraient à voir une cause de division écartée des débats de la politique suisse. Je n'ai rien à répondre aux hommes qui mettent en avant un semblable motif d'abstention. Je dirai seulement que leur opinion, exprimée avec plus ou moins de réticences, est, de toutes, celle qui m'a le mieux rattaché à la pensée de la souscription. Et votre propre opinion, Monsieur, ne repousse pas de moins haut toute espèce de solidarité avec celle-là.

A un autre point de vue, on dit très explicitement : « Ce n'est pas notre affaire; que ceux qui ont fait le mal le réparent ! » Loin de nous les conseils de ces casuistes vulgaires, et Dieu nous garde de croire que nous ne soyons appelés qu'au redressement des injustices dont nous nous sommes nous-mêmes rendus directement coupables ! Que de plaies resteraient à jamais saignantes si cette voix dure et orgueilleuse de l'égoïsme

⁴ Contre mon espoir, ma lettre n'a pas été accueillie dans le *Neuchâtois*, et je n'ai pas d'objections à faire aux motifs de ce refus d'insertion qui m'ont été transmis par la rédaction du journal. Je n'ai vu, d'autre part, aucune raison sérieuse de supprimer ces pages, et de ne pas les publier par une autre voie que celle qui m'était ainsi fermée.

légal devait toujours être écoutée des hommes, et ne sentons-nous pas que nous ne pouvons ainsi nous dérober commodément, dans notre facile justice, au devoir de réparer l'injustice procurée par autrui?

« Mais Neuchâtel a payé sa part », entend-on dire d'un autre côté avec une assurance très satisfaite d'elle-même; « nous aussi nous sommes victimes.... » Peu s'en faut qu'on n'ajoute (et soyez sûr, Monsieur, qu'on le fait ça et là) : « bien loin de contribuer à payer pour d'autres, nous devrions avoir nous-mêmes notre part dans la réparation désirée. » — Je ne répondrai pas ici que Neuchâtel, comme j'ai eu l'occasion d'en entendre faire l'aveu à des conservateurs eux-mêmes, a été en définitive privilégié en 1847, privilégié dans l'ordre matériel, puisque, d'après le témoignage d'hommes non prévenus, il n'y a pas un des cantons de la majorité qui n'ait eu, en fin de compte, un fardeau plus lourd à porter que le nôtre, privilégié surtout au point de vue moral, puisqu'il n'a pas été forcé de prendre part à une guerre envisagée par lui comme injuste. Je ne dirai pas que ce double privilège, le dernier particulièrement, le plus précieux de tous, que ce double privilège *oblige*..... Je dirai seulement : Neuchâtel eût-il été chargé d'une contribution bien plus forte, s'il a entre les mains les moyens de venir en aide à ceux qui sont encore sous le poids des obligations auxquelles il n'est plus assujéti lui-même, il devrait le faire avec empressement et ne pas marchand sa coopération dans une œuvre qui a pour but d'alléger pour d'autres le fardeau dont il a lui-même senti la pesanteur.

Enfin, Monsieur, j'arrive à votre propre opinion qu'il

m'est fort agréable, veuillez le croire, de séparer des opinions auxquelles je viens de toucher en passant. Vous déclarez que tout en *approuvant* ou en *respectant le sentiment qui a dicté l'idée de la souscription*, vous ne sauriez, en revanche, être d'avis de verser de l'argent dans les caisses fédérales au nom de cantons auxquels, à votre sens, la Confédération devrait bien plutôt restituer celui qu'elle leur a fait payer. Je ne m'arrêterai pas à la contradiction qui me semble renfermée entre l'approbation que vous donnez à la pensée et la désapprobation que vous réservez pour l'exécution. Je vais droit aux idées que je vois enveloppées dans les dernières lignes que je viens de citer. Verser de l'argent dans les caisses fédérales, c'est en verser sans doute là où il peut être le moins agréable pour des conservateurs neuchâtelois de voir tomber leurs contributions. Cela est possible, Monsieur, mais de même que lorsqu'une pensée est belle, saine et juste, on ne s'informe pas si elle vient de celui qu'on envisage comme un ami ou comme un ennemi, faut-il, quand il s'agit de payer une dette, s'inquiéter si la personne du créancier a, en elle-même, quelque chose de particulièrement agréable à nos yeux? Or, la dette existe; vos amis sont sous son poids; et vous, Monsieur, homme du droit formel autant que du droit absolu, vous voudriez refuser votre appui à des amis souffrants, quand il s'agit de les en affranchir...? Non, sans doute; il y a autre chose dans votre point de vue. Vous craindriez, par une coopération quelconque à cette œuvre, de paraître sanctionner l'injustice commise.... Mais serait-il possible que, sous l'impression d'une préoccupation généreuse, cette confusion de deux

choses absolument différentes se fût faite dans votre esprit, et qu'en venant en aide à ceux qui sont lésés, vous crussiez pactiser avec l'injustice commise à leur égard ? Non, non, c'est ailleurs, c'est plus loin encore que je veux rencontrer votre véritable pensée : la Confédération, dites-vous, devrait bien plutôt restituer ce qu'elle a reçu que de réclamer le solde de ses exigences. Vous attendez donc l'heure de la réparation..... Hé bien ! ne vous apercevez-vous pas, Monsieur, que c'est précisément le même sentiment qui a procuré dans toute la Suisse un accueil si favorable à la souscription nationale ? Ne voyez-vous pas que le terme de la mesure est l'abandon, par l'assemblée fédérale, de son recours contre les sept cantons ; qu'il s'agit d'exercer sur elle, par une manifestation générale, une influence assez forte pour lui arracher ce que bien d'autres que vous auraient voulu lui voir donner spontanément ; que, lors même que le résultat de la souscription serait bien loin de couvrir la dette qu'il s'agit d'éteindre, nous gardons l'espoir que cette démonstration du pays, quelque incomplète qu'elle puisse être matériellement, aura une portée morale assez haute pour aboutir au résultat désiré ? Ne pensez-vous pas que les faits qui viennent de se produire çà et là, à Lucerne, à Arau, sont déjà des résultats de l'initiative prise par les auteurs de la souscription, et, en présence de ces faits, ne trouverez-vous pas qu'il serait fâcheux d'introduire la division dans l'œuvre commencée, au lieu de chercher à rallier à elle toutes les opinions ? Bref, aussi long-temps que vous n'aurez pas montré une autre voie de redressement possible, ne penserez-vous pas qu'on peut être excusable en venant proposer à nos

compatriotes d'entrer dans celle qui leur est ouverte; que les combinaisons les plus habiles des chances de l'avenir sont un médiocre réconfort pour ceux qui voient s'approcher une inévitable échéance, et que, dans l'incertitude très grande de la tournure que peuvent prendre les événements, la meilleure politique consiste à n'avoir d'autre guide que le sentiment de la simple et généreuse équité? Laissez-moi donc dire, en terminant, à vos lecteurs : avant de prendre un parti, consultez les inspirations de votre conscience; elles sont plus sûres encore que les inspirations de tous les journaux du monde, et de celui-là même que je me plais pourtant à mettre au premier rang des journaux consciencieux.

Encore un mot, Monsieur, et j'ai fini. Vous parlez dans votre article des preuves de sympathie et de bonne affection que les populations des sept cantons ont reçues, dans des jours malheureux, des Neuchâtelois de la *vieille roche*. J'avoue que j'eusse préféré, pour ma part, que d'autres que nous s'en fussent souvenus. Mais ce n'est pas là ce qui m'arrête. Pourquoi, je vous prie, cette distinction entre les Neuchâtelois? Ce que nos devanciers ont fait, ne voudrions-nous pas le faire, nous, dans l'occurrence présente? Notre stérile orgueil se contentera-t-il du renom qu'ont pu nous mériter autrefois des actes de confraternité envers des compatriotes malheureux? Croirait-on peut-être qu'il soit possible de vivre long-temps sur ce fonds amassé par d'autres que par nous? J'entends parfois au milieu de nous comparer avec hauteur et une sorte de satisfaction ce qui se faisait autrefois à ce qui se fait aujourd'hui, dans le domaine de la munificence et de la charité. Quand on se targue ainsi du passé, je pense

involontairement à cette belle apostrophe de Dante à la noblesse du sang : « Ah ! tu es un manteau qui se raccourcit bien vite, et si chaque jour on n'y ajoute quelque chose, le temps, avec ses ciseaux, le rétrécit incessamment. » — Ne laissons pas, nous aussi, diminuer ce vêtement d'honneur dont nous nous parons, et qui bientôt, peut-être, ne nous couvrirait plus. Au lieu de nous réfugier dans l'immobilité et l'impuissance, au lieu de regarder obstinément vers ce qui a disparu, comme des naufragés dont les yeux ne peuvent se détacher de la mer qui a englouti leur navire, rappelons-nous que le présent est là, qu'il passe bien vite, emportant avec lui nos illusions, nos espérances, et, — ce qui est mille fois plus précieux assurément, — les occasions de faire acte d'existence et d'humanité.

Je vois que cette lettre s'est étendue au-delà des limites que je m'étais fixées. Veuillez me pardonner, Monsieur, ainsi que vos lecteurs, (ces derniers le feront peut-être un peu plus difficilement que vous,) de vous avoir pris une aussi grande place, — et recevez, je vous prie, les assurances de ma très haute considération.

CH. BERTHOUD, p^r.

Neuchâtel, ce 15 mars 1851.